

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS413

présenté par

Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 12

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« précédente »

les mots :

« mentionnée au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.